

3D TOTEM

Société À Responsabilité Limitée au capital de 12 040 €
Siège social : 7 RUE EDISON 69500 BRON
815 262 274 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept décembre,
A huit heures,

Les associés de la société **3D TOTEM**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 040 Euros, divisé en 1 204 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- **La Société NTER représentée par Monsieur Simon PEREZ propriétaire de 328 parts sociales**
- **Monsieur Clément PEREZ propriétaire de 500 parts sociales**
- **Monsieur Thomas SANCHEZ propriétaire de 342 parts sociales**
- **Monsieur Guillem BOUDET propriétaire de 17 parts sociales**
- **Monsieur Clément NARTZ propriétaire de 17 parts sociales**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Clément PEREZ**, co-gérant associé.

Il constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des conditions dans lesquelles les délibérations sont prises ;
- **Autorisation d'apport en nature de 1.204 parts sociales** de la Société ;
- **Agrément du nouvel Associé ;**
- Mise à jour corrélative des statuts de la Société ;
- Confirmation du mandat de co-gérant de Clément PEREZ ;
- Confirmation du mandat de co-gérant de Thomas SANCHEZ ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté qu'en vertu de l'article 23-1 6^{ème} alinéa des statuts de la Société, l'assemblée peut se tenir sans délai, si (i) tous les associés sont présents ou représentés et y consentent et (ii) que leur droit de communication prévu à l'article 26 des présents statuts ait été respecté,

décide, à l'unanimité, de renoncer expressément au délai de convocation préalable aux réunions de l'assemblée générale, ainsi qu'à toute réclamation ou recours fondé sur le non-respect des formalités de convocation stipulées à l'article 23 des statuts et décide que la réunion de la présente assemblée peut se tenir valablement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux stipulations des article 11 et 22.4 (b) des statuts de la Société, l'Assemblée Générale autorise l'apport en nature de **MILLE-DEUX-CENT-QUATRE (1.204) parts sociales** de notre société, de la manière suivante :

- **Apport en nature de CINQ-CENTS (500) parts sociales appartenant à Clément PEREZ au profit de la société TOTEM HOLDING**
- **Apport en nature de TROIS-CENT-QUARANTE-DEUX (342) parts sociales appartenant à Thomas SANCHEZ au profit de la société TOTEM HOLDING**
- **Apport en nature de TROIS-CENT-VINGT-HUIT (328) parts sociales appartenant à la société NtER au profit de la société TOTEM HOLDING**
- **Apport en nature de DIX-SEPT (17) parts sociales appartenant à Guillem BOUDET au profit de la société TOTEM HOLDING**
- **Apport en nature de DIX-SEPT (17) parts sociales appartenant à Clément NARTZ au profit de la société TOTEM HOLDING**

Et de ce fait, agréé en qualité de nouvel Associé :

- **La société TOTEM HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 7, rue Edison à Bron (69500), immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 937 933 877

L'Assemblée Générale déclare que la présente décision emporte purge entière et définitive de toute procédure d'agrément statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux stipulations de l'article 22.4 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société de la manière suivante :

- **Rajout d'un alinéa à l'Article 7 – Apports**, rédigé comme suit :
« Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2024 et d'un traité d'apport en nature en date du 6 décembre 2024, l'intégralité des parts sociales de la Société a fait l'objet d'un apport en nature au profit de la société TOTEM HOLDING. »

- **Modification de l'Article 8 – Capital Social**, rédigé comme suit :
« *Le capital social est fixé à **DOUZE MILLE QUARANTE (12 040) Euros**.*

*Il est divisé en **MILLE DEUX CENT QUATRE (1 204) parts sociales** de DIX (10) Euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées et intégralement détenues par la société TOTEM HOLDING (R.C.S Lyon 937 933 877). »*

- **Suppression du Titre VIII, Articles 33 et 34**, n'ayant plus lieu d'être.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux stipulations de l'article 22.4 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale **confirme**, en tant que de besoin, la nomination de Clément PEREZ, en qualité de co-gérant de la Société, et précise que ledit mandat est valable pour une durée d'un an, renouvelable soit jusqu'au 17 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux stipulations de l'article 22.4 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale **confirme**, en tant que de besoin, la nomination de Thomas SANCHEZ, en qualité de co-gérant de la Société, et précise que ledit mandat est valable pour une durée d'un an, renouvelable soit jusqu'au 17 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les co-gérants et associés ou leur mandataire, de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com.

LES CO-GERANTS ET ASSOCIES

DocuSigned by:

C2629592E016441...

Clément PEREZ

Signé par :

7672A54B25CC41C...

Thomas SANCHEZ

LES ASSOCIES

Signé par :

6449ADB61BEE4E3...

Nter, représentée par Simon PEREZ

Signé par :

2E0EE104DF15495...

Guillem BOUDET

Signé par :

222B61CE2F59494...

Clément NARTZ